

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° AG2025/01/27/8 portant sur

Un Avis rendu par la CCI Nice Côte d'Azur en matière d'urbanisme : Modification simplifiée n°3 du PLU Métropolitain

*Séance l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur
du 27 janvier 2025*

PARTICIPANTS

Monsieur Patrick AMOUSSOU-ADEBLE - **Secrétaire général de la Préfecture des Alpes-Maritimes**

Monsieur Jean-Marc BOUVET, Administrateur des finances publiques adjoint à la Division de l'action économique – qui représente M. Jean-Paul CATANESE -Directeur Départemental des **Finances publiques des Alpes-Maritimes**

Madame Melissa BENCHALAL - Chargé de mission tutelle consulaire, Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (**DREETS**) PACA

Mesdames et Messieurs SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent – Vice-Président, MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, BRUT Karine – Trésorier Adjoint, BOVIS Jessica – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs ARIN Nicolas, BERTELOOT Nathalie, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, COURTADE Anny, DOLCIANI Lionel, GAMON Christophe, GARCIA Philippe, GINO Bertrand, GRECH Stéphane, HOELLARD Michèle, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Frédérik, LIZZANI Elisabeth, LONDEIX Laurent, MANE Jean, MARIN Christophe, MOLINES Gérard, NIDDAM Ilan, NOIRAY Florent, REBUFFEL Claudine, SALUSSOLIA Brigitte, SCOFFIER Stéphanie, SEROUSSI Béatrice, SOURAUD Emmanuel, TEBOUL Thierry, TRICART Michel, TRIPODI Christophe, VALENTIN Bruno, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**

37 Membres participants, le quorum de 32 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.

Mesdames et Messieurs ALBISER Yves, DEBAISIEUX Jean-Marie, DECROIX Jean-Pascal, GOLDNADEL Franck, MASSÉ Philippe, SANTONI Lisa, THEIS James, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs BENMUSSA Thierry, BILLARD Philippe, DHOSTE Marie-Chantal, MESSIKA Cyril, ROUGET Sylvain, **Conseillers Techniques**



DEPORTS

Madame Martine MARTINON et Monsieur Pierre MARIO, **Membres élus**

ABSENTS

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires,**

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire**

Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Mesdames et Messieurs GASTAUD Fabienne – Vice-Présidente, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, NASSIF Anis – Trésorier, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs ALFANDARI Bernard, ALZINA Claude, CARLADOUS Laure, CHAUMIER Eric, DASSONVILLE Pascal, DEVEAU Laurent, DUMAS Philippe, DUPHIL Thierry, GUITTARD Cynthia, JASSET Marc, LAYLY Eric, MARIN Matthieu, MESSINA Aurélie, MOULARD Patrick, NICOLETTI Pascal, PALLANCA Charles, PASTORELLI Nadège, RENAUDI Philippe, ROMERO Pierre, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs ALEMANNI Pierre, ALUNNI Max, BALICCO Laurent, CAPPELAERE Nicolas, DALBERA Renaud, EBEL Jean-Marie, FLORENCE Patrick, GAROTTA Mathieu, GAUTIER Philippe, GIBEAUD Richard, IVALDI Dominique, JULIENNE Stéphane, KLEINKLAUS Christophe, LABAT André, LEMETEYER Chantal, LUNDQVIST Nathalie, PONSART Pascal, RAGNI Marcel, RASPOR Marc, SABATIER Marion, SERVANT Lionel, VALENZA Marcello, WELTER Christine, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs BALDET Christophe, BEHAR Claire, CAMY César, CERAGIOLI Geneviève, FERRALIS Gérard, HIGUERO Valérie, LAGRANGE Eric, LAPIERRE Nathalie, LAURENTI Thomas, LEVI Jean-Pierre, MANSI Théo, MOURET Bernard, PLUMION Nicolas, PUY Michel, RAPIOR Blaise, WIDUCH Jean-François, **Conseillers Techniques**

**VUS :**

- Les articles L.132-7, L.153-16 et R.153-4 du Code de l'urbanisme ;
- Les articles 42 et 129 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur ;
- L'avis favorable du Bureau en date du 13 janvier 2025 ;
- Les engagements de déport de Monsieur Pierre MARIO, Membre élu de la CCINCA et qui travaille également en lien avec la MNCA et de Madame Martine MARTINON, Membre élue de la CCINCA et également Conseillère Métropolitaine à la MNCA.

CONSIDERANT :

- ↳ Que conformément aux articles L132-7, L.153-16 et R.153-4 du Code de l'urbanisme, les Chambres de commerce et d'industrie territoriales sont associées à l'élaboration des plans locaux d'urbanisme et que dès lors, les projets de plan doivent leur être soumis pour avis, lesquels doivent être rendus au plus tard dans un délai de trois mois après transmission. A défaut de réponse dans ce délai, ces avis sont réputés favorables ;
- ↳ Que le Bureau a émis un avis favorable relatif à l'adoption de cet avis sur le PLUM lors de sa séance du 13 janvier 2025 ;
- ↳ Que conformément aux dispositions de l'article 42 du Règlement Intérieur de la CCINCA, l'Assemblée générale dispose d'une compétence générale au sein de la CCINCA et délibère à ce titre sur toutes les affaires relatives à la CCINCA ;
- ↳ Que conformément aux dispositions de l'article 129 du Règlement Intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur, dans le cas où un membre (...) estime se trouver dans une situation de conflit d'intérêts (...), il doit se déporter de la préparation, de la prise de décision ou de l'exécution de la décision en question ;
- ↳ Qu'ainsi, conformément à ces dispositions, Monsieur Pierre MARIO, membre élu de la CCINCA, qui travaille en lien avec la MNCA, a signé un engagement de déport relatif à l'avis rendu par la CCINCA sur ce document d'urbanisme ;
- ↳ Que de même, Madame Martine MARTINON, membre élue de la CCINCA et également Conseillère Métropolitaine à la MNCA, a signé un engagement de déport relatif à l'avis rendu par la CCINCA sur ce document d'urbanisme.



LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

- ▶ **ADOPTENT** l'avis précisé dans le tableau ci-après :

TERRITOIRE	TYPE DE PROCEDURE	AVIS
PLU Métropolitain	<p>Modification simplifiée n°3 du PLU Métropolitain</p> <p>Au regard des nouveaux projets d'aménagement et de construction que les communes souhaitent développer, le PLUm doit évoluer afin de permettre la réalisation de ces projets.</p> <p>Points majeurs de cette phase :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Amélioration de la lisibilité et précision de certaines règles : corrections syntaxiques, ajout au cahier de prescriptions architecturales, et ajustements pour une meilleure intégration urbaine sur plusieurs communes.▪ Réponse aux besoins en logements :<ul style="list-style-type: none">○ Création d'un périmètre SR1 (Spécificité Réglementaire n°1) pour hébergements touristiques et logements d'actifs (Isola 2000).○ Modification des règles de surélévation dans les zones denses (Nice).○ Ajouts d'ERMS (Emplacement réservé pour mixité sociale) : La Trinité, Carros-le-Neuf.▪ Commerces/services :<ul style="list-style-type: none">○ Modification d'une zone pour un projet d'extension d'un commerce de proximité (Henri Dunant, Nice).○ Modification du règlement pour un projet de salle d'arts et de spectacle (La Gaude). <p>À noter :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Intégration de corrections syntaxiques et corrections d'erreurs matérielles.▪ Modification du PLUm pour permettre l'élargissement de l'offre de soins de la clinique Saint-Jean (Cagnes-sur-Mer)	Favorable avec remarques
<p>➤ Proposition d'avis favorable avec remarques portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Des besoins de précisions sur le projet de patinoire olympique et sur sa viabilité (JO 2030).▪ L'accompagnement des commerçants à proximité des futurs travaux pour l'extension du commerce à Nice (Henri Dunant).		

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits : 62 **Nombre de déports : 2**
Nombre de participants au vote : 37 (quorum : 32, atteint)
Nombre de votes exprimés : 34

Abstention : 3 **Contre : 0** **Pour : 34**

Nice, le 27 janvier 2025

La secrétaire

Jessica BOVIS

Le Président

Jean-Pierre SAVARINO